



# Analyse des risques et opportunités par domaine d'intervention

Actualisation de l'ACC 2015 en fonction de  
l'évolution du contexte béninois

## 1. INTRODUCTION

### Contexte politique 2017

Après 10 ans de présidence de Thomas Boni Yayi, c'est un Chef d'État très différent, tant dans ses méthodes que par son caractère, qui a été confortablement élu en mars 2016. Patrice Talon, ancien homme d'affaires de 59 ans, longtemps surnommé « le roi du coton », a promis de relancer l'économie béninoise.

Pour ce faire, le gouvernement béninois a présenté, en décembre 2016, le Programme d'actions du gouvernement (PAG), qui repose sur trois piliers : consolider la démocratie, l'État de droit et la bonne gouvernance ; engager la transformation structurelle de l'économie et améliorer les conditions de vie des populations. Son coût dépasse les 9039 milliards de francs CFA (13,8 milliards d'euros) pour la période de 2016 à 2021.

Cet ambitieux projet économique fait la part belle à l'investissement public et privé. Un an après son lancement, son orientation libérale suscite de vives inquiétudes au Bénin, où ses détracteurs dénoncent des « *privatisations sauvages* » et des coupes budgétaires dans des secteurs clés comme le port de Cotonou, la filière coton ou la santé. Dans le courant de l'année 2017, le pouvoir a été confronté à plusieurs mouvements sociaux, notamment dans le secteur public, frappé par de nombreuses grèves.

Ainsi, par exemple, les travailleurs de la santé ont multiplié les grèves ces derniers mois, paralysant les hôpitaux à plusieurs reprises. Les syndicats demandent le paiement de primes, redoutent la privatisation des hôpitaux et veulent être associés aux réformes voulues par le gouvernement. Les tribunaux, cours et greffes ont également observé une grève de deux jours en octobre dernier pour réclamer de meilleures conditions de travail et d'évolution de carrière dans le secteur de la justice. La décision du gouvernement de confier la gestion du port de Cotonou, poumon économique du pays, à un mandataire privé a aussi suscité des contestations, de même que la délégation de la gestion de la filière coton au secteur privé ou encore la liquidation d'entreprises publiques. Plus largement, députés et presse d'opposition dénoncent depuis plusieurs mois le risque de conflit d'intérêt avec les anciennes activités économiques du chef de l'État.

## 2. ANALYSE DES RISQUES

### DOMAINE DE LA GOUVERNANCE, LA JUSTICE ET LES DROITS DE L'HOMME, LA PACIFICATION ET LA PRÉVENTION-RÉSOLUTION DE CONFLITS

Gouvernance - Justice et droits de l'homme - Pacification, prévention, résolution des conflits	
Opportunités	Risques
Volonté des autorités de consolidation des politiques de gouvernance, justice et droits de l'homme, pacification, prévention et résolution des conflits.	Crise majeure liée à des processus de radicalisation religieuse.
Volonté politique d'approfondissement des processus de déconcentration et décentralisation en cours.	Crise majeure liée au changement climatique (migrations, conflits pour l'accès à l'eau, etc.).
Existence de cadres béninois de plus en plus compétents dans les domaines considérés.	Accroissement de la corruption.
Renforcement de l'accès à l'information et aux échanges internationaux.	Tentation de monopolisation du pouvoir par certains groupes politiques.
Existence d'un processus continu de renforcement de la structure et des compétences des communes (dans les domaines de la fiscalité, du droit civil, des services de base, etc.).	Priorisation d'intérêts économiques sur la justice et les droits de l'Homme dans les politiques nationales et partenariats internationaux.
Renforcement de la structuration des organisations de la société civile et de leur capacité d'incidence sur les politiques publiques.	Blocage des transferts de compétences et de moyens au niveau des autorités déconcentrées et décentralisées.
Existence d'organisations de la société civile en matière de défense des droits humains.	Atteintes à la liberté d'expression.
Existence de la maison des organisations de la société civile	Faible implication du gouvernement dans le secteur de la justice.
Partenariats internationaux municipaux, qui permettent un appui à la bonne gouvernance aux communes béninoises.	Ingérence de l'exécutif dans la justice, corruption dans la justice.
Investissement des bailleurs de fond dans le secteur.	Violations courantes des droits humains.
Indépendance de la justice garantie par la Constitution.	Nombre de magistrats insuffisant et formation des acteurs judiciaires défailante.
	Manque d'implantation de la justice dans les zones rurales.
	Pratiques traditionnelles préjudiciables et nuisibles.
	Les populations adhèrent trop faiblement aux évolutions administratives. 
	La qualité des audits, diagnostics, formations, équipements ou autres services prestés par des organisations externes (travaux de sensibilisation, etc.) sont de qualité médiocre. 
	Les agents de l'administration apprécient mal les enjeux juridiques de leur travail et ne comprennent pas le sens des procédures en vigueur. 

Méfiance mutuelle, dysfonctionnements et lenteurs à l'échelle des administrations publiques, et notamment communales.	
Le travail des administrations est entravé et la pleine conservation des données gérées par elles n'est pas assurée.	
Mesures prises au niveau national allant à l'encontre d'un renforcement de la décentralisation provoquant des blocages à différents niveaux de pouvoir local et national.	
Grèves dans le domaine de la justice en 2017 suite aux projets de réformes du gouvernement.	

## DOMAINE DE LA SANTE

Soins de santé	
Opportunités	Risques
Mise en place de réformes du système de santé.	Absence de consensus autour des réformes du système de santé avec risque d'échec des réformes et de mouvements de grèves répétées. Globalement la réforme qui se prépare est trop peu claire et cohérente pour que les PTF, y compris la DGD, puissent s'engager à court et moyen terme.
Approche sectorielle avec l'adhésion de tous les PTF.	Diminution de la subvention de l'État aux hôpitaux et aux zones sanitaires.
Introduction de l'Assurance pour le Renforcement du Capital Humain (ARCH) avec une vision plus holistique de la protection sociale (voir risque plus bas). 	Persistance de l'insuffisance du personnel dans les hôpitaux en quantité et en qualité.
Introduction du Financement basé sur les résultats (FBR) dans le secteur public pour un meilleur contrôle et une plus grande performance.	Absence d'écoles de formation d'agents de santé pour le secteur privé social au Bénin.
Existence d'une société civile très active dans le domaine de la santé.	Absence de plan de formation continue ou de plan mis en œuvre de manière efficiente.
Existence de coupes fortes des OSC du secteur de la santé, et des autres partenaires des ACNG.	Différence des conditions de travail entre public et privé social et instabilité du personnel de santé.
Appui des ACNG belges aux OSC du Bénin pour une meilleure concertation et coordination.	Plusieurs PTF ne croient plus au système FBR qui perd ainsi le gros de son financement (externe). 
Augmentation des financements publics des HZ par le FBR.	Ingérence dans la gestion des RH du secteur privé social avec l'introduction du FBR. 
Existence de cadre institutionnel et de stratégies pour la gouvernance du secteur santé au Bénin.	Persistance d'une multitude de cabinets privés clandestins.
	Faiblesse politique face au pouvoir de disruption des syndicats du secteur public.

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Disparition de la subvention des soins spécifiques ; suppression de la couverture universelle envisagée par le Régime d'assurance maladie universelle (RAMU) alors que l'ARCH n'est pas encore opérationnelle. </li> <li>- L'ARCH prévoit l'accès aux soins de santé mais, comme pour toutes les réformes mises en place par le nouveau gouvernement béninois, le secteur privé est privilégié, y compris pour la mise en œuvre des transferts sociaux. Vu l'absence de reconnaissance des mutuelles dans le nouveau dispositif de l'ARCH, les mutuelles seraient reléguées au second plan, avec un risque de part belle aux assurances privées.</li> <li>- Les articulations entre les 4 piliers de l'ARCH ne sont pas précisées.</li> <li>- Grèves dans le secteur de la santé liées à l'absence d'accord entre les professionnels et le Gouvernement.</li> <li>- Les articulations des initiatives de gratuité avec l'ARCH ne sont pas clarifiées (risque de fragmentation).</li> <li>- Absence d'un cadre législatif pour les mutuelles sociales liée à la non mise en place de l'Organe Administratif des mutuelles sociales, ce qui limite leur reconnaissance institutionnelle.</li> </ul>
Absence d'une politique nationale de maintenance du matériel médical.
Pratiques traditionnelles préjudiciables et nuisibles.
Faible qualité de l'offre soins (mauvais accueil des patients, rupture fréquente des médicaments essentiels génériques dans les formations sanitaires en particulier en milieu rural). 
Prolifération des médicaments non autorisés et de mauvaise qualité (communément appelé médicaments de rue). 

## DOMAINE DE L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT

Eau et assainissement	
Opportunités	Risques
<b>Analyse institutionnelle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus de décentralisation et de déconcentration bien ancré.</li> <li>- Cadre légal, politique et stratégique bien explicite.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Départ massif à la retraite des cadres des ministères et services déconcentrés.</li> <li>- Les ministères continuent à mettre en œuvre des grands programmes en</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Partenariats internationaux municipaux, qui permettent un appui à la bonne gouvernance aux communes béninoises.</li> </ul>	<p>dépassant le rôle de maîtrise d'ouvrages des communes.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création récente d'une nouvelle agence centrale (Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural) qui risque provoquer des confusions dans la répartition des tâches et des rôles entre les acteurs concernés (quid des communes en tant qu'autorités décentralisées responsables dans ce secteur en premier lieu?)</li> <li>- Perte de connaissances et de capacités suite aux élections communales et réaffectation des agents communaux.</li> </ul> 
<b>Analyse financière et économique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence d'un outil de financement des budgets communaux (Fonds d'appui au développement communal) avec plus de ressources pour l'AEPA.</li> <li>- Introduction du principe « l'eau paie l'eau » et « le pollueur paie ».</li> <li>- Partenariats internationaux municipaux, qui permettent des investissements aux communes béninoises.</li> <li>- Appui budgétaire des PTF bilatéraux et multilatéraux à l'État et aux communes avec contrôle <i>a posteriori</i>.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fixation du montant des redevances non basé sur les coûts de fonctionnement de l'exploitation et maintenance et du dispositif de gestion.</li> <li>- Conviction que l'eau est gratuite et manque de fermeté auprès des autorités de lutter contre cette conviction.</li> <li>- Contrats d'affermage encourageant peu les fermiers à investir dans le secteur.</li> <li>- Revenus de la vente de l'eau non investis dans le secteur.</li> <li>- Pas de respect des procédures de passation de marché, voire détournement de l'appui budgétaire, avec suspension de l'appui.</li> </ul> 
<b>Analyse socio-organisationnelle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une société civile engagée prête à participer à la réalisation des programmes.</li> <li>- Secteur privé engagé à fournir des services dans la gestion de l'AEPA.</li> <li>- Mise en place des structures d'usagers (ACEP), permettant un plus grand rôle des femmes dans le dispositif de gestion.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conflits entre société civile, secteur privé et autorités locales.</li> <li>- Taux de croissance de la population rapide.</li> <li>- Conflits sur l'utilisation des eaux.</li> <li>- Importance d'une bonne hygiène et assainissement pas encore bien comprise.</li> <li>- Stratégie explicite sur la mise en place des structures d'usagers, mais qui reste muette sur la manière de les rendre fonctionnelles.</li> <li>- Manque d'un système fiable de collecte de données sur les points d'eau (potable).</li> </ul> 
<b>Analyse environnementale</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Abondance de ressources en eau.</li> <li>- Mise en place des Plans de gestion de la sécurité sanitaire des points d'eau.</li> <li>- Promotion des modèles de latrines respectant les normes environnementaux (OMS-UNICEF).</li> <li>- Stratégie axée sur la fin de défécation en air libre.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Ressources en eau souterraines : parfois difficile et cher pour y accéder.</li> <li>- Dégradation de l'écosystème et une diminution des réserves d'eau.</li> <li>- Contamination de l'eau par manque d'infrastructures d'assainissement, à cause des activités agricoles, etc.</li> </ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transport et stockage de l'eau à domicile à la base de beaucoup de contaminations.</li> <li>- Changement climatique avec perturbation du cycle de l'eau.</li> </ul>
<b>Analyse technologique</b>	
<p>Des technologies adaptées au contexte local:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quelques modèles de pompes agréés au Bénin, avec pièces de rechange disponible à Cotonou et artisans réparateurs formés.</li> <li>- Promotion des modèles de latrines respectant les normes (OMS-UNICEF).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accessibilité aux pièces de rechange souvent perturbée à l'intérieur du pays.</li> <li>- Grand nombre d'infrastructures non opérationnelles.</li> <li>- Manque de technologie appropriée pour des systèmes accessibles de paiement pour l'eau (potable).</li> </ul> 

## DOMAINE DE L'AGRICULTURE ET DU SECTEUR RURAL

Agriculture et secteur rural	
Opportunités	Risques
<b>Analyse institutionnelle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte culture institutionnelle, nouvelle législation, documents stratégiques et manuels qui stimulent le renouvellement institutionnel.</li> <li>- Contacts fonctionnels avec le secteur privé et la société civile.</li> <li>- Les communes ont un rôle d'accompagnement des cadres de concertation de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) autour des aménagements hydro-agricoles.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture bureaucratique qui peut freiner les objectifs concrets concernant le renouvellement institutionnel d'autant plus qu'elle vient principalement d'en haut.</li> <li>- Accès limité des producteurs aux formations et à un appui-conseil appropriés.</li> <li>- Réforme organisationnelle des structures étatiques d'appui à l'agriculture en cours.</li> <li>- Privatisation du secteur de l'accompagnement agricole avec un appui orienté coton au détriment des productions vivrières (risque sur la sécurité alimentaire).</li> </ul> 
<b>Analyse financière et économique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Introduction des instruments nationaux de financement des investissements dans le secteur agricole (FADeC) au profit des communes, aussi pour les aménagements hydro-agricoles.</li> <li>- Les produits agricoles qui bénéficient d'une meilleure gestion de l'eau (riz, produits maraîchers) contribuent à une augmentation considérable des revenus des producteurs (hommes et femmes).</li> <li>- Sous-secteur d'élevage : regain d'intérêt des bailleurs de fonds vis-à-vis du pastoralisme et de l'agriculture.</li> <li>- Synergies multi-acteurs (programme FBSA dans l'Atacora par exemple).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les injections des ressources financières dans les fonds nationaux dépendent encore principalement des bailleurs.</li> <li>- L'accès au marché reste difficile et le traitement post récolte (transformation et stockage) n'est pas encore performant, ce qui réduit la valeur ajoutée et la possibilité de vente pendant des périodes de prix élevés.</li> <li>- Faible compétitivité de l'agriculture paysanne sur les marchés.</li> <li>- Faible appui du secteur financier au secteur agricole (absence de crédit structurant).</li> <li>- Les accords internationaux (règles du commerce mondial, fin de la PAC, libéralisation des marchés, etc.) impactent négativement le développement des chaînes de valeur de l'élevage local.</li> </ul> 

	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les coopératives n'ont pas toujours un bilan positif et ont du mal à construire un capital propre. L'accès au crédit est souvent difficile.</li> <li>- Insécurité foncière.</li> <li>- Dimensions nutrition et hygiène insuffisamment intégrées dans la réflexion sur l'alimentation.</li> <li>- Insuffisance de disponibilité de l'eau productive.</li> </ul>
<b>Analyse socio-organisationnelle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Liberté d'organisation et de participation à des structures représentatives qui permet aux producteurs de s'organiser en groupements et de devenir membres des OP.</li> <li>- Intégration sous régionale qui offre un marché économique intéressant pour le secteur agricole au Bénin.</li> <li>- Nombre important de jeunes diplômés en agriculture et en élevage qui sont sur le marché de l'emploi et qui peuvent apporter l'assistance technique aux producteurs si le cadre d'intervention est bien défini.</li> <li>- Les OSC régionales collaborent au sein de campagnes/stratégies communes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupes faibles exclus de l'accès à la terre et/ou à l'eau pour l'agriculture par un processus décisionnel peu transparent au niveau des autorités et/ou par une exclusion des plus vulnérables au sein de la société même.</li> <li>- Risque que les relations entre les différentes corporations et interprofessions se fassent au détriment du petit paysan.</li> <li>- Risque que les tendances à l'intensification agricole, en particulier les cultures de rente, se fassent au détriment de l'agriculture familiale.</li> <li>- Les agendas régionaux sont monopolisés par les enjeux sécuritaires.</li> <li>- Réforme étatique avec une possible promotion/création de pôles de croissance : risque d'exclusion pour les producteurs de l'agriculture familiale durable (expropriation notamment).</li> </ul> 
<b>Analyse environnementale</b>	
<p>Conscience croissante du gouvernement au sujet des questions de l'environnement et des effets du changement climatique</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à profit non contrôlée des sources d'eau pour des activités économiques comme l'agriculture.</li> <li>- Effets néfastes du changement climatique sur l'agriculture et l'élevage.</li> <li>- Destruction de l'écosystème des bas-fonds par les aménagements dans les cas où l'étude d'impact environnemental n'a pas été faite ou lorsque ses résultats sont ignorés.</li> </ul>
<b>Analyse technologique</b>	
<p>Gestion de l'eau : technologies (pour l'eau agricole) déjà expérimentées et possibilités d'échanger des expériences et des leçons.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une technologie qui n'est pas toujours adaptée aux conditions locales et aux budgets disponibles et pour laquelle les connaissances font défaut au niveau communal.</li> <li>- Le fait de passer par des bureaux d'études rend possible le recours à des experts mais ces bureaux ne produisent malheureusement pas toujours la qualité souhaitée.</li> <li>- Abandon de l'accompagnement de base des producteurs par les services techniques</li> </ul> 

	(notamment dans la mise à disposition des intrants et des semences).
--	--

## DOMAINE DE L'ÉDUCATION ET DE LA CULTURE

Éducation et culture	
Opportunités	Risques
<b>Secteur de l'éducation</b>	
L'élaboration du PDDSE à partir de 2015 pour les 10 prochaines années.	Classes pléthoriques.
L'appartenance du pays aux pays prioritaires pour le développement de l'éducation ( <i>Global Partnership for Development</i> ).	La qualité de l'éducation à cause de la disponibilité des enseignants (pas en nombre) et du temps d'apprentissage (grèves).
La politique de l'État béninois en faveur de la formation professionnelle.	Faible coordination des acteurs.
La promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi des jeunes par l'État béninois. Développement des incubateurs à l'UAC et UP appuyés par des organismes externes mais dont les perspectives dépendent d'orientations de politiques en cours d'élaboration autour de la « Société de patrimoine de la Cité internationale de l'Innovation et du savoir » et de l'« Agence de développement de la Cité internationale de l'Innovation et du Savoir » : ville intelligente susceptible de constituer une « zone franche du savoir » où l'on prévoit 190 000 emplois et 130 diplômés d'ici 2030 (voir ci-dessous). 	Dispersion entre le MESFTPRIJ et le ministère de la microfinance, de l'emploi des jeunes et des femmes.
L'adoption toute récente du code de l'enfant qui envisage l'éducation des enfants handicapés en premier lieu sous l'angle d'une éducation gratuite en milieu ordinaire.	La quantité des écoles par rapport au nombre d'enfants et de jeunes à former (infrastructures).
<b>Préscolaire</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation constante des effectifs.</li> <li>- Forte demande.</li> <li>- Taux d'encadrement satisfaisant.</li> <li>- Implication du secteur privé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture encore trop faible.</li> <li>- Ressources humaines, matérielles et financières limitées.</li> <li>- Approches pédagogiques adaptées au programme d'activités d'éveil non appliquées dans certaines écoles maternelles.</li> <li>- Faible appui par l'État aux centres communautaires promus par les ONG.</li> </ul>
<b>Primaire</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des taux de scolarisation.</li> <li>- Diminution des taux de redoublement.</li> <li>- Amélioration de la disponibilité des matériels didactiques et pédagogiques.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible niveau d'acquisition scolaire.</li> <li>- Taux d'achèvement encore trop faibles.</li> <li>- Taux d'abandons et de redoublement encore trop élevés.</li> <li>- Non-respect du temps scolaire.</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation du pourcentage d'enseignants qualifiés (de 45 % en 2006 à 75 % en 2012 et 87 % en 2014).</li> <li>- Amélioration de l'indice de parité filles/garçons (0,98 %).</li> <li>- Amélioration du taux d'achèvement.</li> <li>- Formation de personnel qualifié dans des Écoles nationales d'instituteurs.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvaise allocation des enseignants.</li> <li>- Encadrement pédagogique insuffisant.</li> <li>- Faible proportion d'enseignantes.</li> <li>- Présence de maîtres communautaires malgré le reversement.</li> <li>- Faiblesses dans l'allocation des intrants pédagogiques</li> <li>- Faible imputabilité des acteurs.</li> <li>- Manque de transparence dans la gestion des fonds transférés.</li> <li>- Stagnation des disparités régionales.</li> <li>- Effectifs pléthoriques surtout dans les écoles publiques.</li> <li>- Manque de suivi personnalisé des apprenants en difficultés scolaires.</li> </ul>
<b>Secondaire</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration des taux de scolarisation</li> <li>- Taux d'encadrement satisfaisant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Crédits horaires non dispensés</li> <li>- Faible proportion d'enseignants qualifiés (9,7% en 2014)</li> <li>- Fortes disparités filles-garçons</li> <li>- Encadrement pédagogique insuffisant</li> <li>- Proportion importante de vacataires</li> <li>- Manque de professeurs dans les disciplines scientifiques</li> <li>- Faibles taux de réussite au BEPC et Baccalauréat</li> <li>- Absence de régulation des flux</li> </ul>
<b>ETFP</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des effectifs</li> <li>- Développement du partenariat public/privé</li> <li>- Qualité et diversité de la formation</li> <li>- Formation de qualité pour les enseignants dans des instituts spécialisés</li> <li>- Existence de structures administratives dédiées à l'orientation et au suivi spécifiques de l'enseignement technique et de la formation professionnelle et même à l'apprentissage</li> <li>- Amélioration de l'apprentissage au niveau de formation professionnelle par l'organisation de formations duales assorties de diplômes officiels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faiblesses en ce qui concerne la fonctionnalité de la concertation inter-intra sectorielle</li> <li>- Manque de ressources humaines et financières</li> <li>- Forte disparité de genre</li> <li>- Absence de dispositif d'information et d'orientation scolaire</li> <li>- Inadéquation entre la formation et les besoins du marché du travail</li> <li>- Établissements publics sous équipés</li> <li>- Faible synergie entre tous les acteurs surtout au niveau de la formation, du recyclage, de partage de bonnes pratiques entre l'État et les acteurs privés</li> <li>- Insuffisance de structures d'accueil pour les apprenants venant des villages et villes lointaines</li> <li>- Absence de mesure d'accompagnement spécifiques aux apprenants vulnérables et plus pauvres</li> <li>- L'État annonce des mesures en faveur de la formation professionnelle, notamment des budgets alloués, mais cela reste au niveau des Centres étatiques et non pour les Centres privés de formation professionnelle, d'où l'importance du plaidoyer à ce sujet.</li> </ul>



<b>Enseignement supérieur</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation des effectifs.</li> <li>- Augmentation du nombre d'universités dont des universités thématiques.</li> <li>- Salaires conséquents des professeurs et possibilités de nombreux revenus complémentaires.</li> <li>- « Intrapreneuriat » scientifique des professeurs avec l'appui des autorités.</li> <li>- Création de centres universitaires provinciaux.</li> <li>- Répartition des universités et des centres universitaires dans les différentes régions du pays (carte universitaire publiée après plusieurs changements).</li> <li>- Mise en œuvre du système Licence-master-doctorat (LMD) avec processus d'accréditation des programmes par des organes spécialisés à l'UAC et UP : efforts notoires de développement de l'enseignement professionnel (type court (licence) et long (Master)) et d'orientation de l'enseignement et de la recherche vers les problématiques locales de développement/environnement. </li> <li>- <i>Cité internationale de l'innovation et des savoirs</i> (CIIS): le gouvernement béninois sous la Présidence de Patrice Talon a fait de ce projet une clé de voûte de son programme de développement, et a prévu d'investir 207 milliards de francs CFA (315,5 millions d'euros) dans les prochaines années. La première tranche de cette somme, inscrite dans la Loi de Finances 2017, a déjà été mobilisée afin de débiter les travaux de conception et d'aménagement. Le terrain, d'une surface de plus de 350 hectares, sur lequel sera construit le campus est mis à disposition par l'État.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Capacité d'accueil toujours insuffisante au regard de la demande.</li> <li>- Insuffisance de formation supérieure professionnelle accessible et prometteuse pour les Bacheliers.</li> <li>- Absence de gestion des flux.</li> <li>- Faiblesse des filières scientifiques.</li> <li>- Faible adéquation des formations avec le marché de l'emploi.</li> <li>- Fortes disparités de genre et selon la richesse.</li> <li>- Concentration des professeurs les plus expérimentés dans les universités et centres du sud du pays.</li> <li>- Concentration prévisible des moyens financiers et des ressources humaines (meilleurs professeurs et chercheurs) vers la CIIS à Sémé-Podji. On dispose de peu d'informations sur cette Cité, mis à part le fait qu'elle fonctionnera comme une entreprise privée. </li> <li>- Privatisation d'un secteur nouveau de recherche-formation extérieur aux institutions existantes publiques et dualisation interne des institutions publiques entre un secteur payant et un secteur gratuit.</li> </ul>
<b>Alphabétisation et éducation des adultes</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place du faire-faire.</li> <li>- Bonne représentativité des femmes.</li> <li>- Existence de manuels d'alphabétisation en langues nationales.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mauvais ancrage institutionnel.</li> <li>- Faibles ressources humaines et matérielles disponibles.</li> <li>- Forts taux d'abandons.</li> <li>- Absence de concertation entre le ministère en charge de l'alphabétisation et le Ministère des enseignements maternel et primaire (MEMP).</li> <li>- Faible consommation des crédits et faibles investissements.</li> <li>- Faibles ressources manuelles en français.</li> </ul>
<b>Disparité/équité</b>	

<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne parité dans la maternelle et parité genre presque atteinte dans le primaire.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Très faible représentativité des filles dans le secondaire général, technique et professionnel et dans l'enseignement supérieur et dans une moindre mesure dans l'enseignement supérieur.</li> <li>- Persistance d'un secteur privé non régulé de l'éducation.</li> <li>- Fortes disparités géographiques et milieu urbain/milieu rural.</li> <li>- Allocation inéquitable des ressources humaines, matérielles, financières, pédagogiques et didactiques dans le système dans son ensemble.</li> <li>- Difficultés d'insertion des jeunes exclus du système formel dans des centres sous surveillance de l'administration, et plus particulièrement des enfants handicapés.</li> <li>- Absence de politique sur l'éducation inclusive.</li> </ul> 
<p><b>Culture</b></p>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Secteur diversifié et composé de nombreux opérateurs culturels.</li> <li>- Priorité pour l'État.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous financement.</li> <li>- Manque de professionnalisme dans la conception, la gestion et la mise en œuvre des projets culturels.</li> <li>- Faible collaboration avec les secteurs de l'éducation (primaire/secondaire/universitaire).</li> <li>- Faible collaboration avec le secteur de la formation professionnelle.</li> </ul>

Économie/économie sociale et travail décent	
Opportunités	Risques
<b>Analyse institutionnelle</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte culture démocratique et institutionnelle au Bénin.</li> <li>- Existence de différents dispositifs législatifs et réglementaires au niveau national et au niveau de la sous-région en matière de travail décent et d'économie sociale.</li> <li>- Contacts fonctionnels avec le secteur privé et la société civile.</li> <li>- Personnel disponible et capable au niveau des autorités communales pour renforcer l'économie sociale.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Culture bureaucratique qui peut freiner les objectifs concrets.</li> <li>- Niveau de structuration et d'organisation des structures d'économie sociale rendant difficile le respect de certaines procédures, ce qui peut compromettre leur existence, alors qu'elles rendent d'importants services à la communauté.</li> <li>- Le dispositif d'accompagnement de proximité (incubation) est insuffisant en termes de ressources humaines.</li> <li>- Faible coordination entre les structures/mécanismes de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes.</li> <li>- Méfiance entre acteurs de développement et acteurs du secteur privé.</li> </ul> 
<b>Analyse financière et économique</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Existence de différents mécanismes de financement au niveau national.</li> <li>- Prise de mesures spécifiques dans certains domaines (par exemple, l'État a décidé que la riziculture est une filière importante dans lequel il faut investir).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les structures d'économie sociale n'ont pas toujours un bilan positif et ont du mal à construire un capital propre. L'accès au crédit est souvent difficile.</li> <li>- Absence de mécanismes de financement adaptés.</li> <li>- L'exigence de cautionnement limite l'accès aux crédits pour les jeunes.</li> <li>- Ressources restreintes au niveau des communes pour renforcer l'économie sociale.</li> <li>- Forte dépendance des financements extérieurs.</li> <li>- Le taux de mortalité des micro-entreprises des jeunes est très élevé du fait d'une insuffisance dans l'accompagnement de proximité.</li> <li>- Faible rentabilité des initiatives entreprises par le secteur du fait du faible esprit entrepreneurial.</li> </ul> 
<b>Analyse socio-organisationnelle</b>	
<p>Liberté d'organisation et de participation à des structures représentatives.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Groupes faibles exclus de l'accès aux facteurs de production.</li> <li>- Mécanisme de prise en charge des plus vulnérables (notamment les femmes) pas toujours existants / exclusion des plus vulnérables en général des organisations d'économie sociale.</li> </ul> 

	- La faible vision/objectif d'entreprenariat des entreprises d'économie sociale ne peut générer des emplois (travail décent).
<b>Analyse environnementale</b>	
Conscience croissante du gouvernement au sujet des questions de l'environnement et des effets du changement climatique.	Pas assez d'attention pour l'agriculture durable. Les intrants sont limités, et les pistes alternatives ne sont pas élaborées.
<b>Analyse technologique</b>	
La majorité des organisations de l'économie sociale bénéficient de beaucoup de renforcements de capacités sur les technologies rudimentaires.	Les organisations de l'économie sociale n'ont souvent pas accès aux nouvelles technologies de l'information et n'ont souvent pas la capacité de s'y adapter.